

M. Coldwell:

D. Qui choisit les délégués? Le gouvernement?—R. En effet.

D. Le gouvernement reçoit des recommandations?—R. Des organismes bénévoles, comme la *Canadian Adult Education Association*, envoient des recommandations?

D. La *Canadian Teachers' Federation*?—R. Oui, la *Canadian Teachers' Federation* et d'autres organisations semblables. Nous sommes en relations étroites avec ces associations, qui nous ont grandement aidé à résoudre les problèmes de l'association canadienne auprès de l'UNESCO.

M. GRAYDON: Quel a été jusqu'ici le principal obstacle à la création d'une commission au Canada?

Le TÉMOIN: Monsieur le président, je ne crois pas pouvoir répondre à cette question. Cela relève de l'État. Des membres du gouvernement ont récemment déclaré qu'avant la publication du rapport de la Commission Massey, le gouvernement n'était pas prêt à décider s'il devait, oui ou non, déléguer une commission auprès de l'UNESCO.

M. COLDWELL: Nous avons été des années à agiter cette question à la Chambre des communes, mais nous ne l'avons pas fait récemment, pour les raisons que vous mentionnez.

M. Graydon:

D. Y a-t-il des difficultés?—R. Je crois pouvoir dire, monsieur le président, qu'il y a eu divergence d'opinions quant à la manière de constituer une commission nationale de ce genre, et aux organisations nationales qui devraient être associées à cette commission. Le ministère s'occupa de la chose pendant un grand nombre d'années, puis l'enquête fut confiée à la Commission Massey, commission créée, notamment, sinon principalement, pour conseiller le gouvernement au sujet des mesures à prendre.

D. Les relations entre les provinces et l'État posent-elles des obstacles?—R. Non, je ne crois pas qu'il y ait d'obstacle de ce côté-là. Naturellement, il est évident que plusieurs des sujets qui intéressent l'UNESCO relèvent de la juridiction des provinces et intéressent les provinces, surtout l'instruction publique.

M. HIGGINS: La Russie participe-t-elle à l'UNESCO?

Le TÉMOIN: Non.

Le PRÉSIDENT: Ce poste est-il adopté?

Adopté.

Poste 99, "Organisation de l'aviation civile internationale".

M. GRAYDON: J'aimerais poser une question à ce sujet. Le zonage des aéroports relève-t-il de l'Organisation civile internationale?

Le TÉMOIN: Je vais demander à M. Moran de vous répondre.

M. MORAN: Je ne comprends pas très bien ce que M. Graydon entend par là. L'OACI donne des directives au sujet des installations dont devraient être pourvus les aéroports dans diverses parties du monde, celui du Groenland, par exemple, et d'autres en Extrême-Orient.

M. GRAYDON: Je ne voulais pas parler du Groenland, mais de Malton. Je crois qu'une entente internationale, à laquelle le Canada est partie, a été conclue par l'entremise de l'OACI. Le zonage des terrains avoisinants prévoit, dans certains cas, l'aménagement d'aéroports pourvus de systèmes d'atterrissage aux instruments, aéroports qui sont les plus considérables. M. Moran est-il au courant de la façon dont les choses se passent?